

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 9 MARS 2006**

**Présents :**

MOREL Denis, le Maire, COLY Jean-Charles, DE LACONNAY Laetitia, LUKIC Slobodan, PATEL Marc, RAGOZZA Gilles, ROY Christiane.

**Absent excusé :** MULIN Daniel

Après approbation de la dernière séance, il est passé à l'ordre du jour.

Le vote des comptes administratifs de l'exercice 2005 étant à l'ordre du jour, Monsieur Gilles RAGOZZA est élu président de séance.

**BUDGET PRINCIPAL :**

- excédent de fonctionnement	6 808.44
- déficit d'investissement	55 817.13
Ensemble : déficit	49 008.69

**BUDGET EAU :**

- excédent de fonctionnement	421.87
- déficit d'investissement	421.56
Ensemble : excédent	0.31

**BUDGET C.C.A.S. :**

- excédent de fonctionnement	317.72
------------------------------	--------

**Résultats : déficit 48 690.87**

Le conseil approuve les comptes de gestion présentés par le Trésorier.

**REVISION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA SUD :**

Le conseil accepte le projet de révision statutaire de la communauté de communes Jura Sud permettant la création :

- d'un Système d'Information Géographique (SIG)
- d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

**LOGEMENT COMMUNAL :**

L'état des lieux de l'appartement communal laissé vacant par M. Romelard n'ayant appelé aucune observation, le conseil décide que la caution lui soit remboursée dans sa totalité.

**ASSURANCE PERSONNEL COMMUNAL :**

Le conseil accepte le nouveau contrat présenté par Groupama couvrant les garanties statutaires du personnel communal pour la période allant du 1/1/2006 au 31/12/2008, et autorise M. le Maire à signer le renouvellement du contrat.

**COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES :**

M. le Maire rappelle les programmes d'investissements à venir et expose qu'il convient de procéder à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission communale d'appel d'offres.

- Titulaires : RAGOZZA Gilles, PATEL Marc, ROY Christiane
- Suppléants : COLY Jean-Charles, DE LACONNAY Laetitia, LUKIC Slobodan.

**CREATION D'UN EMPLOI NON TITULAIRE :**

Suite à la démission de l'agent chargée de la garderie, il convient de créer un emploi d'agent des services techniques non titulaire chargé de la garderie péri-scolaire à compter du 27 février. Elle sera chargée de l'accueil et de la garderie des enfants.

**O.N.F. :**

Le conseil ne donne pas suite à une demande des syndicats de l'ONF pour un soutien concernant les postes de leurs agents.

**ASSAINISSEMENT :**

A la demande de M. Gaillard, commissaire-enquêteur pour le dossier de zonage, une réunion publique se tiendra avant la clôture de l'enquête.

Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Denis MOREL